L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 15 AOUT 1886.

PETITES ANNONCES.

UNION Protectrice des Propriétaires, bureau 69 Champs Elysées. Informations utiles fournies aux membres. 15 août—1m

LE détenteur du billet 189 qui a gagné le pot à eau en argent au Festival de famille de la Société Suisse le 8 courant, voudra bien présenter le dit billet au No 79, Passage de la Bourse et recevoir l'objet.
15août—1f.

A LOUER.

A LOUER—A partir du 1er octobre, magasin 209 Decatur, vis-à-vis le marché Français. Aussi, 175 Bourbon. M. V. Déjan, notaire public, 20 Carondelet. 15 août—6Dim

A LOUER—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur et une résidence 136 rue St. Philippe. S'adresser à L. Lacassagne, 97 rue Decatur. Occupation le 1er octobre. 1août.

DEMANDES.

ON demande pour travailler à la campagne, mari et femme parlant le français. De bons gages seront donnés à des personnes convenables. S'adresser à G. Sentell & Cie. 190 rue Gravier. at15-1f

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A VENDRE.

A VENDRE OU A LOUER.—Du premier octobre, l'établissement connu autrefois sous le nom de "Hotel des Etrangers," situé rue de Chartres 127 et 129. S'adresser Passage de la Bourse No 24, à M. Ehrmann.
15 août 5 dim.

A VENDRE—Une grocerie de 1re classe pour cause de départ. S'adresser. No 31 Decatur street. 10août—10 12 15

A vendre—Un beau piano Pleyel, un bargain, $175. P. Werlein, 135 rue du Canal.
1er août—1 m.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104, RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat Annuel.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1886, y compris les primes non-échues de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie		$214.703 96
Sur les risques maritimes		10.987 55
Sur les risques de rivières		10,340 68
Primes totales		$236.032 19
Moins primes non échues		65,650 00
Primes nettes acquises au 31 mai 1886		$170.382 19

PERTES PAYÉES:

Sur les risques d'incendie	$88 584 56	
Sur les risques maritimes	1 567 98	
Sur les risques de rivières	1.469 79	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	16 457 51	
Réassurances et primes remboursées	14.995 43	
		$123,095 29
Profits		$47.286 90

La Compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$252 798 43
Actions de Banques et de Chemins de fer, et autres	52 270 75
Billets garantis par hypothèques et nantissements	129.032 88
Billets à recevoir	56.253 41
Primes en collection	24 306 56
Actions d'Assurances	800 00
Jugements sur billets hypothécaires	4.345 00
Comptant	38.733 33
	$558.536 36

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.
J. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Sous serment pardevant moi, le 14 juin
JAMES FAHEY, Notaire.

Deux dividendes—intérêt de 2 1/2 pour cent chacun ont été payés aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1886.

DIRECTEURS:

D. A. Chaffraix	Aristide Hopkins
Jos A. Shakspeare,	Jno B. Lallande,
M. W. Smith	Paul Fourchy,
W. H. Bofinger,	D. Fatjo,
Paul Capdevielle,	Alden McLellan,
	U. Bassetti.

17 juin—1 mois

Vingt-Huitième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau: No 189 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1885:

Sur les risques d'incendie	$409,245 28	
Sur les risques de mer	54.324 83	
Sur les risques de rivières	26.385 35	
	$490.555 46	
A ajouter: Primes non acquises de 1884	83.989 25	$574,544 71
A ajouter: Intérêts, profits et pertes		20,871 00
		$595,415 71

A déduire: Pertes payées sur les risques d'incendie $183.906 58, de sur les risques de mer 25.498 63, de sur les risques de rivières 12,268 43

	$226.672 64	
Taxes	8.187 43	
Réassurances	26,410 67	
Primes remboursées	60.353 31	
Réfaction	73,992 27	
Bureau des assureurs, salaires et autres dépenses	38.826 21	$429.442 53
		165,973 18
A déduire dividende semi annuel de 5 p.c payé en juillet 1885		12.206 20
		$153,766 98
Dividende semi annuel de 5 p.c. payable à partir du 14 janvier 1886		12,500 00
Montant réservé pour pertes non réglées		16,732 84
Montant reservé pour risques non terminées au 31 décembre 1885		104,534 14
Montant porté au fonds de réserve		20,000 00
		$153.766 98

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques	26,316 67
Prêts sur nantissement	127,584 56
Effets pour primes	5,921 88
Billets à recevoir sur demande	9,513 86
Bons d'Etat et de ville	44,795 54
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	11,657 84
Dû par des compagnies d'assurance	3,100 00
Mobilier de bureau coffre-fort, etc.	2,048 07
Biens fonciers	4,698 59
Primes en voie de perception	109,244 18
En caisse	60,885 79
Total actif	$403,766 98

—PASSIF.—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	20,000 00
Réserve pour primes non acquises	104,534 14
Pertes non réglées	16,732 84
Dividende de 5 p.c. déclaré le 13 janvier 1886	12,500 00
	$403,766 98

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire, No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 13 janvier 1886, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de cinq pour cent sur le capital, provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1885 soit déclaré payable aux actionnaires ou à leurs représentants, et que la balance des profits, vingt mille piastres, soit portée au compte du fonds de réserve.

GROS LOT
$150,000
L.S.L.
Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages, qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL EXTRAORDINAIRE

CLASSE I.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 14 SEPTEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à $522,500.
Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE.
100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2. DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 do	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
600 Lots de	100..	60,000
1000 Lots de	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit ... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit ... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit ... 7,500

2,279 Lots s'élevant à ... $522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ouvertes sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans. La.

L'ABEILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS: No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leon Lavedan vs Mme Gertrude Schwaner et époux et Mlle Amalia Matilda Schwaner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,307—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 août 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les numéros quatre et cinq et mesurant chacun vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles, le dit No quatre étant comme tel désigné lot numéro quatre sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, le 16 mars 1867, annexé à un acte passé pardevant Jos Cohn, ancien notaire, le 25me jour d'avril 1867 et ledit lot mesure cinq étant comme tel désigné lot numéro cinq sur un plan dressé par L. H. Pillé, voyer le 9me jour de novembre 1859, déposé pour référence à l'étude de W. H. Peters, ancien notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 juil—28 août 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

T. Gilmore, Exéc. Test. de James McGarey vs. Mlle Philomène Guesnon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,419 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Perdido, Poydras, St Charles et Carondelet, désigné par le numéro douze sur un plan dressé par Dunbar, voyer, le 25 avril 1845 et déposé en l'étude de J. R. Marks, ancien notaire en cette ville, le dit lot de terre mesure vingt-six pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent deux pieds six pouces, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par la défenderesse de Charles McManus, conformément à un acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire en cette ville, le 16 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—sept 2 9 14

ASSURANCES.

Dix-neuvième état de situation annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année expirant le 31 décembre 1885:

Primes sur les risques d'incendies	$179 058 81	
Primes sur les risques de mer	4,885 18	
Primes sur les risques de rivières	5.356 64	
Total des primes	$189,300 63	
Ajoutez—Risques non échus de 1884	37 026 32	
Total des primes		$226,326 95
Ajoutez — Intérêt et profits et pertes	$ 27,580 00	
Moins les salaires et les frais généraux	11.764 03	-15,815 97
Fonds de surplus de 1884		15,000 00
Total		$257,142 92

Pertes payées—		
Sur les incendies	$ 68 951 72	
Sur les mers	1 420 56	
Sur les rivières	5,683 75	
	$ 76 056 03	
Réassurances	35,211 89	
Réductions et primes remboursées	48.364 21	
Taxes d'Etat et de ville, Corps de sauvetage, service Babcock et souscriptions	9 135 16	
		168.767 29
Profits		$ 88,375 63
Réserve pour—		
Primes non expirées	$ 41,760 60	
Primes non payées	7 205 06	
Dividende 5 pour cent déclaré et payé en juillet 1885	10,000 00	
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886	10 000 00	
Fonds de surplus, 1885	17 000 00	
Surplus	2 337 97	
	$88 375 63	

ACTIF.

Billets reçus pour primes	$ 1.725 00
Primes en voie de collection	37.163 24
Prêts sur nantissement et hypothèques	19,841 07
Bons des Etats Unis, consolidés de la ville et bons à primes de ville, valeur du marché	100,706 00
Actions de banques et autres, valeur du marché	16.365 00
Bâtisse No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	78.119 11
Meubles de bureau	2,102 40
Comptant en caisse et en banques	22.851 21-278,375 63

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 16me jour de janvier 1886.
(Signé) CHAS E. SEL, Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion tenue le 14 janvier, après avoir mis de côté $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende semi annuel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux assurés, en outre de 15 pour cent de réduction déjà alloués sur les détenteurs de polices dites de "participation nette" pour l'année finissant le 31 décembre 1885, payable sur demande.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
(The Firemen's Insurance Company of New-Orleans.)
Bureau, No 33 rue du Camp.

ONZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie le tableau suivant de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1885:

Primes sur risques d'incendie		$115,644 66
de rivières		7,773 86
maritimes		6,895 13
		$130,313 65
A ajouter primes non acquises pour 1884		40,206 60
		$170,520 25
A déduire:		
Pertes d'incendie	$43 663 76	
Pertes de rivières	4,893 85	
Pertes maritimes	2,970 02	
Réfaction	17,457 87	
Réassurances	15,200 22	
Primes remboursées	8,932 52	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins se. compte et intérêt	26.588 64	
		$113.713 48
		$ 56,806 77
Réservé pour pertes non estimées	$ 5.107 00	
Intérêt et dividendes déclarés ce jour, et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions	22,086 07	
Réservé pour primes non acquises en 1885	29,613 70	
	$ 56,806 77	

La Compagnie possède l'actif suivant

Billets d'action	$ 6,380 82	
Prêts sur nantissement et hypothèque	158,101 86	
Billets à ordre	6,044 69	
Propriétés foncières	15,000 00	
Argent comptant et argent en banque	76,437 90	
Primes en voie de collection	40,215 60	
Meubles de bureau divers	4,523 53	
		$306,704 30

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées	5,107 00
Intérêt et dividendes	22,086 07
Réserve pour primes non acquises. Fonds de réserve et surplus	129,511 23
	$306,704 30

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Fait sous serment pardevant moi, ce 20e jour de janvier, 1886.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1886.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT-CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice Président.

Conseil de Direction.

Jacob Alexander,	Léon Bertoli,
H. H. Bierhorst,	Phil. Beck,
Peter Blaise,	P. Egan,
H. Ellerman,	Jno. Fitzpatrick,
C. Taylor Gauche,	Chas. Hénard
A. H. Isaacson,	I. N. Marks,
A. A. Maginnis,	Wash Marks,
T. Prudhomme,	A. H. Steward,
Otto Thoman,	Jno. Everett.

23 janv—1 mois

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,487—Division E— Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James James, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 août—10,14.19

Succession de Mme Rosa Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,100—Division D— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Owen Reilly, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
11 août—11 15 20

Succession de Fred N. Ogden

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,074—Division A— Attendu que Mme Vve Fred N. Ogden a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick N. Ogden, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 août—14.19,22

Succession de James Govan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,299—Division B— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Govan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11août—14 19 22

T. M. Wescoat vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 17,225—Division B— Avis est par le présent donné aux créanciers de T. M. Wescoat et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. H. Price, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 août—10.14.19

Succession de Ann Farmer Hepe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9 947—Division A.— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Irvine administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6,11,15

Succession de Walter L. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18 458—Division E— Attendu que Samuel J. Humphreys a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Walter L. Bell décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6 11 15

Successions de Mathilde Jourdan, femme [illegible] Robert, Louise Robert [illegible] Rozenette Beauregard et Alcide Beauregard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 18 476—Division D— Attendu qu'Emile Robert, [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de [illegible] Mathilde Jourdan, [illegible] Emile Robert, Louise Robert, Rozenette Beauregard et Alcide Beauregard décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 août—7 12 1[illegible]

Succession de Joseph N. Coquelet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16 [illegible]—Division [illegible]— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Guillaume Dupré, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10août—10.14 19

Succession de George Bechman

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible]—Division [illegible]— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Stoesenthaler administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10août—10 14 19

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Andrew Grisbaum vs ses créanciers—No 18 523—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Andrew Grisbaum soit et est acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jos Duvigneaud notaire en cette ville le 20me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 août 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, absent en congé.
Pour copie conforme,
GEO. P. CAZELAR, Député Greffier.
14 août—31 en 30)

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard Laporte vs. ses Créanciers—No. 18,295—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard Laporte soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le MERCREDI, 4e jour d'août 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit Bernard Laporte soient suspendues, que Jas D. Coleman, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 1er juillet 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
Jas. D. RANKIN, Député Greffier.
3 juillet—31en 30)

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 28me jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire de sous-intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Helena A. Dauer vs John H. Weydig—No 17 892—Division C.
Sur motion de Branch K. Miller, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur;
Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 7 juin 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Helena A. Dauer, et contre le défendeur John H. Weydig, son époux décrétant une séparation de propriété entre lesdits plaignante et défendeur, son époux, et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la plaignante, Helena A. Dauer, obtienne un jugement et qu'elle se fasse rendre par John H. Weydig la somme entière de [illegible] dollars avec intérêt légal à partir du 15 octobre 1883 jusqu'à parfait paiement, en même temps que les frais du procès, avec le lien le privilège et le droit d'hypothèque accordés par la loi dans les affaires de ce genre aux femmes mariées.
Jugement rendu et signé le 28 juillet 1886.
F. A. MONROE.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce 21me jour de juillet en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt six.
M. A. McDONNEL, Sous Greffier.
27 juillet—27 août 15 sept 15

VENTES PAR LE CONSTABLE.

James H. Maloney contre Annie E. Carr.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 7,771—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon bureau, No 90, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, MERCREDI le 18 août 1886 à 11 heures a. m.
Tous droits à l'occupation de l'immeuble No 203 rue Camp, entre Julie et St. Joseph, dans le Premier District de cette ville, pour le terme non-expiré d'un bail de John H. Maloney à Mme Annie E. Carr, à raison de quatre vingt trois piastres et trente trois sous ($83.33) par mois pour le terme de douze (12) mois, du premier octobre 1885 au trente octobre 1886 avec toutes les améliorations ci dessus appartenant à la défenderesse, et le dit bail dont Edward Morgan est l'endosseur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
11août—11.17,24.

Rédaction—Corrections—Traductions.

Une longue et terrible maladie, ayant pour principale conséquence la perte de mes forces physiques, je ne suis plus apte qu'à des travaux sédentaires—de plume. Par bonheur pour moi, mes facultés intellectuelles ne sont pas le moins du monde diminuées....
J'annonce donc ici que, n'ayant plus la force d'exercer ma profession, je suis disposé à me charger de rédactions françaises de toute espèce, de corrections quelconques, et aussi de traductions d'anglais en français.
Dr. C. TESTUT,
Rue St. Louis, No 76, ou à l'imprimerie rue de Chartres, No 66.
25 mai—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme A. Perrault vs Joseph A. Perrault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,468—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI [illegible] septembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé sur le côté gauche du Chemin de Gentilly, mesurant cinq arpents de face sur ledit Chemin de Gentilly, sur à peu près vingt-deux arpents de profondeur divisés en cinq lots désignés par les numéros soixante-trois, soixante-quatre, soixante-sept, soixante-neuf et soixante-onze, conformément à un plan dressé par L. H. Pilié, le 18 mars 1859 et déposé en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent ainsi que toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence, sucrerie, dépendances et entourages, etc.

Acquis par le défendeur de la plaignante conformément à un acte passé pardevant E. Cambray, notaire, le 29 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 août—14,21,28—sept 4.11,14

George Sick vs. M et Mme C. Hermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,950. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 14 sept. 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot désigné par le No [illegible], borné par les rues General Taylor, Laurel, Austerlitz et Live Oak, désigné par le numéro [illegible] d'après un plan de [illegible] terre, dressé par H. Thorpe, arpenteur, daté le 18 février 1849, déposé dans le bureau de J. R. Beard, ex-notaire de cette ville, et formant le coin des rues Laurel et Austerlitz; le dit lot mesure vingt huit pieds six pouces et [illegible] lignes de face à la rue Austerlitz, sur cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—sept 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Lucas E. Moore et Co vs. Les héritiers de A. W. Bosworth

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,010. En vertu de deux writs de saisie et vente datés respectivement chacun 22 juillet 1886 et 4 août 1886, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 11 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situés dans le quatrième district de cette ville dans l'îlot borné par les rues Camp, Washington, Magasin et Sixième et mesurant quatre vingt sept pieds de face à la rue Washington sur cent quatre vingt pieds sept pouces et trois lignes du côté de la rue du Camp et sur la ligne du côté opposé cent une profondeur de cent vingt pieds cinq pouces et une ligne [illegible] [illegible].

2° Deux terrains situés aussi dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Washington, Camp, Magasine et Sixième désignés comme lots [illegible] [illegible].

Les terrains ci-dessus décrits ont été acquis par feu A. W. Bosworth par acte [illegible] [illegible].

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 août—[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée sur l'Avenue St-Charles.

Muller Bros vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible] [illegible].

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] [illegible].

Le lot No 21 forme l'encoignure de l'avenue St. Charles et de la rue Chestnut, et mesure 50 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à l'avenue St. Charles sur 89 pieds de large dans le fond, 102 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur et faisant face à la rue Chestnut et 155 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No. 20 [illegible] [illegible].

Les propriétés ci-dessus seront vendues sujettes à un bail expirant le 31 octobre 1886.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert P. Upton, notaire.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 août 3, 10, 17, 24, 31—sept 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue St Louis, entre Chartres et Vieille-Levée

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Chas Lafitte et al—No 17,349.

J. A. Duffilho vs ses créanciers—No 17,345.

Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la raison commerciale de Lafitte & Duffilho—No 18 [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de saisie et vente dans le procès No 17,349 et de deux ordres de vente dans les procès Nos 17,345 et 18,206 respectivement, tous deux datés du 17 juillet 1886, et tous à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 août 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans l'îlot borné par les rues St. Louis, Chartres, Vieille-Levée, et Toulouse, mesurant quarante deux pieds de face sur la rue St. Louis sur une profondeur de cent un pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations y trouvant.

Acquis par J. A. Duffilho le 21 décembre 1866 de A. A. E. Quertin par acte passé par devant E. C. Cuvellier, notaire, enregistré au bureau du transfert livre 91, folio 624.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. No 17,349
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 juil—20,27—août 3,10,17,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jules Janery vs Patrick Ronan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,180—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 août 1886, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par la lettre "E" dans l'îlot borné par les rues Preston, Market, Calhoun et la ligne de la propriété Foucher, maintenant connue comme le Parc ou le Boulevard de l'Exposition, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face sur le dit Boulevard, sur quatre vingt-dix pieds de profondeur, d'après un croquis annexé à l'acte ci-dessous mentionné pardevant W. J. Castell, notaire.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur le dit lot de terre et sur la propriété qui y touche et bâties par le dit Ronan, et toutes les installations et dépendances y appartenant ou qui pourraient y appartenir.

Etant la même propriété que Patrick Ronan a acquise de Magdalena Goll, épouse de Peter Nab, conformément à un acte passé pardevant W. J Castell, notaire, le 9 juin 1884, enregistré au bureau des Aliénations, Livre 119, folio 570.

Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 juil—16 23 30—août 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats Unis d'Amérique à tous ceux à qui parviendra ceci, salut.

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par R. B. Pleasants, marshall des Etats Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1880, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé, et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,297 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite et étant adressé à la dite Cour pour une monition ou avis conformément à la loi, savoir: les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Revisés de l'Etat de la Louisiane, ou loi No 96 approuvée le 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées et prévenues, au nom des Etats Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci-après décrite, par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel s'est opéré la vente, ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la description, ou dans ce moyen fixe pour la vente et la manière de la faire, ou pour tout autre vice quelconque, de produire, dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company No. 11,297, du docket de la dite Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats Unis enregistré au bureau du Conservateur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1880, dans le livre No. 127, pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les ustensiles, vacuum pans, réservoirs, cuves, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachée à la propriété, ainsi que tout droits, toutes voies, privilèges et accessoires, situés dans le Premier district de cette ville, carré d'îlot borné par les rues Peters ci-devant Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julie, et désignés et décrits comme suit.

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, ancien voyer de la ville, daté du 25 octobre 1881, annexé pour référence à un acte passé pardevant W. J. Castell notaire en cette ville le 18 nov. 1881 et mesurant vingt trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), vingt trois pieds de largeur à l'arrière, sur cent vingt six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue St Joseph, et cent vingt cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julie [illegible] [illegible].

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] [illegible].

Tout et particulièrement les droits d'usage et d'occupation jusqu'au treizième jour de septembre A. D. 1907 du dit Crescent City Sugar Refining Company conformément à un [illegible] de l'éducation [illegible] [illegible].

Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 19me jour de juillet A. D. mil huit cent quatre vingt six et de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique, la 111me Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS, Juge.

Bureau du Greffier. Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.
En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886.
E. R. HUNT, Greffier.
Par A. J. CARTER, Député Greffier.
24 juil—7,14,21,24 août

MONITION.
ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 18403.

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle Orléans le 21me jour d'avril 1880, le percepteur de taxes d'Etat des districts intérieurs de la ville, par le ministère de son assistant, dûment autorisé, Alphonse Kabouni dit, a adjugé au dit Jules Sabrier, le pétitionnaire, dernier et plus offrant, et en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes par acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 10 juillet 1884, et portant le No 82, la propriété ci-après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition ou avertissement soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870, des statuts revisés de la Louisiane.

Donc, maintenant que toutes personnes intéressées sachent qu'elles sont priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci-après décrite, s'il y a eu informalité dans la procédure, publication, description ou adjudication faite à cette vente ou s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété, ou d'une illégalité quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci-après décrite, Jules Sabrier en est devenu l'acquéreur au prix de deux cent quatre-vingt piastres et 87 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 129, page 888.

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 17 dans le carré d'îlot 316, borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti, le dit terrain mesure 72 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur, il est assessé au nom de Benj W. Lanck, qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui pesaient dessus.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) GEO. P. CAZELAR, Sous-Greffier.
24juil—31en 30)

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Placements avantageux et de choix de Propriétés situées dans le Premier et Second Districts.

Magnifique magasin en briques à trois étages formant encoignure aux rues Poydras et Tchoupitoulas.

Joli magasin à trois étages formant encoignure aux rues Chartres et Conti.

Magasin en briques à trois étages rue Conti No 41.

Magasin en briques à trois étages rue de Chartres No 93.

Les trois magasins ci-dessus décrits sont occupés par J. P. Sarrazin fils & Co, comme fabrique de cigares et manufacture de tabac.

Résidence à étage avec écurie rue Conti No 69.

Magasin en briques à étage et résidence rue Royale No 87, occupée par M Alcide Motto.

Agréable et jolie résidence rue Bourgogne No 244, entre St-Philippe et Ursulines.

Succession de Jules P. Sarrazin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,[illegible]

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, [illegible] septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du [illegible] juillet 1886, les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un [illegible] [illegible].

DEUXIÈME DISTRICT.

2° Un certain lot de terre situé dans le Second District [illegible] [illegible].

[illegible] [illegible].

Conditions—[illegible] [illegible].

Actes [illegible] pardevant Wm Robert Kerr, notaire, aux frais des acquéreurs.
[illegible] août—7 14 21 28 sept 4.

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE

Belle Propriété dans le Sixième District

Comptes ouverts, réclamations, etc

[illegible] [illegible].

Vente de Syndic

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 28 août 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles [illegible] [illegible].

Conditions—[illegible] [illegible].

24 juil—24,31—7 14 21 28 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle propriété de la rue du Canal

Succession de [illegible] Herb. Newton

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 17 851

PAR B. ONORATO Encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI 11 septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henri L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District, daté le [illegible] août 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville dans le carré borné par les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désigné comme le terrain No 18 du carré No 32 sur un plan de C. A. Hedin et mesurant 15 pieds 2 pouces de façade rue du Canal, 109 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 17, 116 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Galvez et s'élargissant à l'arrière [illegible] [illegible].

Conditions—Comptant. L'acte de vente par devant Chas. M. Bishop, notaire, aux frais des acquéreurs. [illegible] [illegible].

PAR JULES A. A. ROUSSEAU,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Salon, de Chambres et de Salle à Manger.

Succession de John C. Sullivan

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 18 538.

EN vertu d'un arrêt de l'honorable cour civile de district paroisse d'Orléans, signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique MARDI, 24 août 1886, à dix heures et demie au No 92 de la rue du Camp près Poydras.

Meubles de chambres, de salon et de salle à manger.

Conditions—Comptant sur les lieux.
JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
13 août—13,21,22,24

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Meubles de Maison, etc

Succession de W. H. Gauncheau.

No 18,712—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 21 août 1886, il sera vendu dans l'affaire ci-dessus à 10 heures du matin à l'encan au local No 23[illegible] rue Johnson, entre Quartier et Hôpital en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour Division A, maintenant absent en congé.

Un lot de meubles de maison, etc.
Conditions—Comptant
4 août—4 8 10 14 17 21

Jolie maison-cottage double en bois.

No 168 rue Johnson, entre les rues Ste Anne et Dumaine.

Succession de Mme Zoe Dussaux, [illegible] [illegible].

No 18,013—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale, SAMEDI, 21 août 1886, à midi, à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles [illegible] [illegible].

PAR W. J. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur et améliorée, inoccupée dans le 7ème District.

Succession de John Reilly.

— Conditions faciles, à l'Encan. —

PAR W. J. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet — SAMEDI, [illegible] septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan [illegible] [illegible].

1°. Douze terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] [illegible].

2° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations [illegible] [illegible].

3° Neuf terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations [illegible] [illegible].

4° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations [illegible] [illegible].

Conditions: Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente [illegible] [illegible].

Actes de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs.
Août 8 15 22 29—sept 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terre de valeur.

Succession de John R. Hyams—Dossier No 8,760.

A l'encan avec des conditions faciles.

PAR W. J. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 août 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 21 juin 1886, Dossier No 8,760, pour le compte de la succession de John R. Hyams, à l'encan il sera vendu—

Le cinquième [illegible] indivis dans un lot de terre numéro un de la section dix, et les deux tiers (2/3) de la section huit du township trente [illegible] sud du range onze [illegible] est, [illegible] de la paroisse de Jefferson, maintenant la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le tout approuvé par le voyer des Etats Unis [illegible] [illegible].

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, [illegible] [illegible].

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
[illegible] août

Deux îlets de terre de valeur vacants dans le deuxième district.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. J. HODGSON Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 28 août 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, il sera vendu à l'enchère publique:

Un lot de terre vacant situé dans le 2me District de cette ville borné par les rues Salomon, St. Louis, David et Toulouse, ayant une façade sur les rues St. Louis et Toulouse d'environ 320 pieds et sur les rues David et Salomon d'environ 255 pieds, et subdivisé en 20 terrains numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Un îlet de terre vacant contigu à l'îlet ci-dessus et borné par les rues David, St. Louis, Toulouse et l'avenue Carrollton, ayant une façade sur la rue St. Louis d'environ 340 pieds, sur l'avenue Carrollton d'environ 255 pieds, sur la rue Toulouse d'environ [illegible] pieds et la rue David d'environ 255 pieds, subdivisé en 22 terrains.

Pour les mesures et autres détails voir le plan à l'endroit de la vente.

Conditions. Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un et deux ans, avec 8 p[illegible] intérêt du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 p[illegible] payé comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 août—8 15 22 [illegible] 28